




LES SECTEURS DE L'AVAP

 Secteur 1 : Les espaces bâtis à caractère urbain

 Secteur 2 : Les espaces bâtis et paysagers d'accompagnement et de transition

Sous-secteurs :

- U1 : La partie est urbanisée de la plaine de la Vezouze et l'entrée sud
- U2 : Les espaces urbanisés de l'ouest de la vallée de la Vezouze et l'entrée nord-ouest
- U3 : L'entrée nord de la commune
- U4 : Les abords du Champs de Mars, du supermarché au nord de la Vezouze et l'entrée est

 Secteur 3 : Les espaces paysagers des coteaux et des vallées

Sous-secteurs :

- P1 - Les coteaux nord de Lunéville
- P2 - La plaine alluviale de la Vezouze
- P3 - L'ourlet paysager ouest de la Vezouze
- P4 - Les jardins maraichers de la Vezouze
- P5 - La Meurthe et ses prairies alluviales
- P6 - Les étangs 'Les grandes Fauchées'

